

La couleur des poteaux incendie

Date de publication : 22/06/2017 | Auteur : Morgane Darmon CNPP, service Assistance réglementaire



Photo Face au Risque/D.K.

Il existait auparavant une norme, la NF X 08-008 « Couleurs – Rouge incendie » (février 1972), qui fixait la couleur des poteaux incendie, mais elle a été annulée le 13 septembre 2014. Il convient donc à présent, pour connaître les modes de signalisation des points d'eau d'incendie (PEI), de se référer à l'annexe de l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie (DECI), qui prévoit une base pour la rédaction des règlements départementaux de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI).

Du rouge, du bleu, du jaune

« Chapitre 3 : La signalisation des points d'eau incendie 3.1 Signalisation des appareils sur le terrain 3.1.1 Couleur des appareils Les poteaux d'incendie sous pression sont de couleur rouge incendie sur au moins 50 % de leur surface visible après pose. Ils peuvent être équipés de dispositifs rétro réfléchissants. Le rouge symbolise ainsi un appareil sous pression d'eau permanente. Les poteaux d'aspiration (en particulier des citernes aériennes ou enterrées) sont de couleur bleue sur au moins 50 % de leur surface visible après pose. Ils peuvent être équipés de dispositifs rétro réfléchissants. Le bleu symbolise ainsi un appareil sans pression permanente ou nécessitant une mise en aspiration. Les poteaux d'incendie branchés sur des réseaux d'eau sur-pressés (sur-pression permanente ou sur-pression au moment de l'utilisation) et/ou additivés sont de couleur jaune sur au moins 50 % de leur surface visible après pose. Ils peuvent être équipés de dispositifs rétro réfléchissants. Le jaune symbolise ainsi un appareil dont la mise en oeuvre nécessite des précautions particulières. Ces colorations peuvent être reprises par le RDDECI pour apposition sur les couvercles de bouches d'incendie répondant aux mêmes caractéristiques que les poteaux d'incendie. Le RDDECI reprend et peut compléter ces colorations ou y adjoindre des marques pour indiquer d'autres caractéristiques essentielles des appareils. De plus, des exceptions à ces couleurs voyantes pourront être apportées à des PEI et à leurs balisages situés à proximité de biens culturels ou dans des sites remarquables. Pour rappel, dans ce type de situation, les bouches d'incendie sont des dispositifs discrets qui peuvent répondre à ces impératifs esthétiques. »

Des normes non applicables

L'annexe de l'arrêté du 15 décembre 2015 précise également que les éventuelles normes portant sur les couleurs des poteaux incendie ne sont pas applicables dans le cadre de la réglementation DECI :

« Chapitre 2 : Les caractéristiques techniques des différents points d'eau incendie

2.2 Inventaire indicatif des points d'eau incendie concourant à la DECI (...)

2.2.1 Les poteaux et bouches d'incendie Les poteaux d'incendie (PI) et les bouches d'incendie (BI) doivent être conçus et installés conformément aux normes applicables. Toutefois, les normes ne sont pas retenues en ce qui concerne les dispositions relevant du présent référentiel pour la détermination de :

– la couleur des appareils (pour les PI) ;

(...)

Ces dispositions relèvent du RDDECI. On parlera de conformité à la norme des poteaux d'incendie pour ce qui touche à ses caractéristiques relatives aux règles d'implantation, qualités constructives, capacités nominales et maximales, dispositifs de manoeuvre, dispositifs de raccordement... On parlera de conformité à la réglementation (RDDECI) pour ce qui concerne le débit et la pression attendus, la couleur, la signalisation, le contrôle et la maintenance. »

Pour rappel, les dispositions du règlement national de DECI n'ont pas vocation à s'appliquer directement. En conclusion, le seul document réglementaire applicable encadrant la couleur des poteaux incendie est le règlement départemental, qui peut s'appuyer sur le contenu du règlement national.

Selon le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie :

- le rouge symbolise un appareil sous pression d'eau permanente